



Importation et guerre en Ukraine

Par **jaxdarwin**, le **17/09/2022 à 23:37**

Bonjour.

Dans le cadre des activités de mon entreprise de BTP, j'importe des matériaux et du mobilier.

Ces importations font suite aux commandes que je facture à mes clients à un prix définit avant de passer les commandes.

Les événements récents en Ukraine et maintenant du côté de Taiwan, ont provoqué une hausse des prix des marchandises et du fret.

Ma question est : qui doit supporter les coûts supplémentaires, liés à ces événements, mon entreprise, ou bien les clients ?

Merci d'avance pour vos éclairages.

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2022 à 09:05**

Bonjour,

Vous êtes tenu de respecter le prix défini à la commande.

L'augmentation des frais de port ne date pas de la guerre en Ukraine.

Pour pallier au problème que vous rencontrez, certains négociants ne s'engagent tout simplement plus au niveau du prix avant d'avoir la marchandise.

Par **jaxdarwin**, le **18/09/2022 à 15:17**

Bonjour.

Merci pour votre réponse et pour votre réactivité.

Effectivement, je vais devoir revoir ma stratégie pour les futures commandes.

Encore merci.

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2022 à 15:49**

Bonjour, rnrn rnrnCe qui pose d'ailleurs un problème aux artisans pour établir un devis, s'ils ne peuvent pas se baser sur un prix.....rnrnBon courage, j'imagine que ce n'est pas simple comme situation.